

Communiqué

#PLF 2026

UN PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 TOUJOURS AUSSI MAUVAIS

Après les épisodes budgétaires de fin d'année 2025 (examen parlementaire, loi spéciale...) et des semaines de chantage sur une absence de budget basé sur un mensonge, le Premier ministre a annoncé une nouvelle fois passer en force avec l'utilisation de l'article 49 alinéas 3 de la constitution. Cet outil permet au gouvernement de faire adopter un texte sans vote mais l'expose à une censure, un peu plus de trois mois après y avoir publiquement renoncé.

Mensonge car la France avait un budget depuis le vote de la loi spéciale... le budget 2025 que nous avions combattu certes, mais qui permettait la continuité de l'Etat, des services publics et de certaines politiques publiques bien au-delà de ce que nous ont fait croire les macronistes.

Par exemple, non, le guichet de MaPrimeRénov ne « devait » pas être fermé, le budget voté en 2025 prévoyant une enveloppe de 3,5 milliards.

UN BUDGET FINALEMENT ACCEPTABLE ?

Selon le Premier ministre, l'adoption d'un texte définitif budgétaire pourrait intervenir «autour du 2 ou 3 février» 2026.

A ce stade, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures fiscales nouvelles concernant les entreprises, dont le maintien de la surtaxe sur les bénéfices des grands groupes au niveau de 2025 pour environ 8 milliards d'euros (soit 4 milliards de plus que prévus dans le PLF initial) et l'abandon de baisse prévue de la CVAE (1,1 milliard d'euros net). Un resserrement du pacte Dutreil est aussi prévu (quelques centaines de millions).

Le Premier ministre a aussi indiqué que le barème de l'impôt sur le revenu ne serait pas gelé cette année et a donc promis que toutes les tranches du barème seront indexées sur l'inflation. De même, la hausse de la prime d'activité, qui atteindra en moyenne 50 euros et concerne 3 millions de salariés au SMIC, ainsi que le repas à un euro pour tous les étudiants sont également au programme.

Cela semble donc allé dans le bon sens : le problème, c'est que le gouvernement n'a pas fourni l'ensemble des éléments et équilibrés budgétaires ! Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ces annonces sont sans commune mesure avec les coupes drastiques prévues initialement et non remises en

cause à ce stade, comme :

- > les suppressions d'emplois dans la fonction publique, et notamment à Bercy,
- > les baisses de dépenses de l'Etat
- > ou des économies supplémentaires qui pourraient être demandées aux collectivités locales.

Amélie de Montchalin a annoncé par exemple, l'annulation d'une partie des réserves des ministères pour 1,5 milliard d'euros. « Les budgets doivent être strictement tenus », a-t-elle pointé, en assumant des économies de fonctionnement et de « rationalisation ». La ministre a aussi rappelé les économies de 1 milliard d'euros qui doivent être générées par la nouvelle politique de commandes et d'achats publics.

TOUJOURS RIEN POUR IMPOSER LES PLUS RICHES

Selon un dernier rapport d'OXFAM, en 2025, les 53 milliardaires français étaient désormais plus riches que plus de 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population, tandis que le taux de pauvreté en France atteint un niveau record : 15,4% de la population.

Par ailleurs, Eric Lombard, ancien récent ministre de l'Economie et des Finances a indiqué dans la presse que « Parmi les personnes les plus fortunées dans notre pays, des milliers ont un revenu fiscal de référence de zéro elles ne paient aucun impôt sur le revenu ».

Dans ce contexte, il est donc incompréhensible que le gouvernement et ses alliés ne mettent pas à contribution les plus riches : par exemple, en créant un véritable impôt sur la fortune, en remplacement de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et en mettant en place une taxe significative sur le patrimoine financier des holdings patrimoniales.

Comme l'OFCE l'a démontré dans une note de juillet dernier, ce sont les cadeaux fiscaux aux plus riches qui expliquent l'augmentation du déficit depuis 2017.

MAINTENIR ou ACCROÎTRE LES BUDGETS DE BON NOMBRE DE SERVICES PUBLICS, équivaudrait à une petite part du total de 211 MILLIARDS D'EUROS ANNUELS d'aides publiques attribués aux entreprises, sans ciblage, ni suivi, ni contrôle, ni contrepartie sociale ou environnementale.

Les marges de manœuvres existent donc pour adopter un budget de progrès social et environnemental permettant de renforcer nos services publics.